

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°2026 - 44

DÉSIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'An Deux Mille Vingt Six, le 27 août à 14 Heures et 30 Minutes,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 20, avenue des Droits de l'Homme à ORLÉANS, sous la Présidence de Madame Florence GALZIN, Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents et pouvoirs : 25

Quorum : **16**

Date de convocation : 20 août 2026

Présents :

- Madame GALZIN Florence - Maire de Châteauneuf-sur-Loire
- Monsieur PELLE Jean-Michel - Conseiller municipal Maire d'Olivet
- Madame MARTIN Valérie - Maire de Lorris
- Monsieur BRICHARD Gérard - Adjoint au Maire de Desmonts
- Monsieur DEMAUMONT Franck - Maire de Chalette sur Loing
- Monsieur CHENUET Patrick - Maire de Saint Marin sur Ocre
- Monsieur COUTANT Sylvain - Adjoint au Maire de Dampierre en Burly
- Monsieur CHOUIN Stéphane - Maire de Saitn Hilaire Saint Mesmin
- Madame AUVRAY Chantal - Adjointe au Maire de Sermaises
- Monsieur GOURIN Cédric - Maire de Saint Jean de Braye
- Madame HAMARD Marie Madeleine - Maire d'Ouzouer sur Loire
- Monsieur THOUVENIN Daniel - Maire de Villorceau
- Monsieur MOREAU Philippe - Maire de Nogent sur Vernisson
- Monsieur LÉON Fabien - Adjoint au Maire de la Ferté Saint Aubin
- Monsieur VAILLANT Bruno - Maire de Paucourt
- Monsieur MASSON Michel - Maire de Beaune la Rolande
- Madame THAUVIN Céline - Adjoint au Maire de Saint Pryvé Saint Mesmin
- Monsieur LARCHERON Gérard - Président CDC Quatre vallées
- Monsieur LAROCHE Pierre - Vice-Président CDC du Pithiverais Gâtinais
- Madame LEMOINE Nathalie - Conseillère communautaire C.Aggllo Montargoises et Rives du Loing

Etaient absents et excusés mais avaient donné pouvoir :

- | | | |
|-----------------------------|---|----------------------------|
| - Madame DESNOUES Véronique | à | Monsieur BRICHARD Gérard |
| - Monsieur HARDOUIN Patrick | à | Madame GALZIN Florence |
| - Madame GLOMERON Isabelle | à | Monsieur PELLE Jean-Michel |
| - Monsieur LACROIX Bruno | à | Madame MARTIN Valérie |
| - Madame RABOURDIN Nathalie | à | Madame AUVRAY Chantal |

Madame COMTE Delphine, Payeur Centre Val de Loire et Loiret, é

Madame la Présidente expose :

Vu les élections au conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret en date du 29 juin 2026

Vu le procès-verbal de la séance en date du 9 juillet 2026 relatif à l'installation du Conseil d'administration et constatant l'élection du Président et des 3 Vice-Présidents.

Considérant qu'il revient au conseil d'administration de procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que ladite commission est composée outre du président du CDG 45 ou son représentant de cinq membres du conseil d'administration élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Ces membres ont voix délibérative. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Il est rappelé que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Le mécanisme ci-dessus interviendra automatiquement à partir du moment où une liste ne dispose plus de suppléant élu.

Conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, peuvent aussi participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents du CDG 45 désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

Pour l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants, il est procédé à un vote au scrutin secret.

Considérant qu'une seule liste a été déposée comprenant 5 titulaires et 5 suppléants,

La liste déposée a recueilli les voix suivantes :

- Total des voix attribuées : 25 selon le nombre de personnes présentes + pouvoir maxi 31
- Nombre de Bulletins nuls : 0
- Nombre de Bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages valablement exprimés : 25

Sont déclarés élus en qualité de membres titulaires et suppléants de la CAO en plus de la Présidente :

REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
M. BRICHARD Gérard, Adjoint au maire de Desmonts	Mme AUVRAY Chantal, Adjointe au maire de Sermaises
Mme MARTIN Valérie, Maire de Lorris	M. LAROCHE Pierre, Vice-Président de la CDC du Pithiverais Gatinais
M. PELLE Jean Michel, Conseiller municipal d'Olivet	M. MOREAU Philippe, Maire de Nogent sur Vernisson
Mme DESNOUES Véronique, Adjointe au Maire de St Jean de la Ruelle	M. CHENUET Patrick, Maire de Saint Martin sur Ocre
M. MASSON Michel, Maire de Beaune la Rolande	Mme THAUVIN Céline, Adjointe au maire de St Pryvé St Mesmin

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
ORLÉANS, le 28 août 2026

La Présidente



Florence GALZIN

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le



ID : 045-284500261-20260828-DEL2026_44-DE